



REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Aliette Rey-Marion et consorts au nom Au nom du groupe UDC - Refus
d'intégration du groupe de personnes juives (25_INT_35)

Rappel de l'intervention parlementaire

Le samedi 8 mars 2025, lors de la journée internationale des droits de la femme, un incident est survenu lors de la manifestation organisée par le mouvement de la Grève féministe. Il a été rapporté que le mouvement a refusé d'intégrer un groupe de personnes juives dans le défilé, un acte qui soulève des préoccupations sérieuses quant à la montée de l'antisémitisme dans notre société.

Cet événement ne peut pas être considéré comme un simple malentendu, ou pire, banalisé. Il s'inscrit dans un contexte plus large où des discours de haine et d'exclusion semble gagner du terrain.

Nous nous interrogeons sur la tournure que prend cette manifestation qui dérape de manière scandaleuse et inacceptable.

En conséquence, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Quelle mesure le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre pour condamner cet incident et pour garantir que de tels actes antisémites d'exclusion ne se reproduisent pas sur le territoire vaudois ?*
- Comment le Conseil d'Etat prévoit-t-il de promouvoir un dialogue qui respecte toutes les communautés dans le cadre des luttes pour les droits des femmes et des droits humains en général ?*

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Source : Journal 24Heures du lundi 10 mars 2025

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

La lutte contre le racisme et la prévention des discriminations est une priorité politique du Canton de Vaud. Ce dernier s'est doté d'une loi sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme du 23 janvier 2007 (LIEPR ; BLV 142.52) qui promeut la prévention de toutes les formes de racismes. Celle-ci confère au Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) le rôle d'œuvrer en faveur de la cohésion sociale, de la prévention du racisme et de la compréhension interreligieuse. Par ailleurs, un travail très important est réalisé sur le terrain par de nombreuses communes et acteurs associatifs, et ce depuis plusieurs décennies.

Ainsi, le BCI met en œuvre, depuis 2014, différentes mesures dans le cadre notamment du Programme d'intégration cantonal (PIC). La création d'une consultation pour les personnes confrontées au racisme et le financement de projets spécifiques ont été mis en place très rapidement après la création du BCI. La coordination des différents acteurs et projets a été développée et consolidée dans le cadre du PIC, via le domaine d'encouragement « protection contre la discrimination ». A cet égard, le BCI déploie différentes actions en matière de prévention du racisme, sur la base de 4 axes principaux :

1. Des actions de sensibilisation ;
2. Des modules de formations valorisant les compétences transculturelles destinés tant à la population qu'au personnel des administrations cantonales et communales ;
3. Le soutien à des projets de prévention du racisme portés par des acteurs associatifs institutionnels et communaux ;
4. Une consultation pour les personnes victimes de racisme.

Réponse aux questions

1. *Quelle mesure le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre pour condamner cet incident et pour garantir que de tels actes antisémites d'exclusion ne se reproduisent pas sur le territoire vaudois ?*

Le Conseil d'Etat observe avec préoccupation les discours polarisants qui traversent et divisent la société. Trop souvent, ce sont la nuance et la sensibilité qui font défaut. Les autorités comprennent donc pleinement les arguments et les revendications des interpellants, et s'engagent de longue date en faveur d'un dialogue objectif, non violent et inclusif. Elles se sont déjà exprimées à plusieurs reprises en ce sens. Ainsi, pour cet événement en particulier, et d'autres qui ont pu se produire sur le territoire vaudois, le canton, via le BCI a choisi d'établir et rétablir un dialogue entre les différents protagonistes. Pour ce faire, le BCI a pris contact avec différents acteurs institutionnels et associatifs œuvrant dans la lutte contre l'antisémitisme ainsi qu'avec le Collectif vaudois de la Grève féministe. Des rencontres sont agendées de juillet à septembre, pour établir un dialogue autour des différents événements et dans le but à plus long terme, d'instituer des canaux d'échanges et de collaborations réguliers afin de prévenir d'éventuels incidents du même genre. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique plus large, initiée ces derniers mois, visant le renforcement de la collaboration entre le BCI et les acteurs de lutte contre l'antisémitisme ainsi que le soutien financier de leurs projets. Ces acteurs ont été également invités aux rencontres romandes des Centres d'écoutes pour les personnes confrontées au racisme et à l'antisémitisme, organisées par le canton de Vaud.

Par ailleurs, pour prendre en charge concrètement les incidents à caractère raciste et antisémite, les autorités vaudoises offrent à leur population un dispositif pour toute personne victime ou témoin d'un acte raciste ou antisémite. A ce jour, trois consultations proposent un lieu d'écoute, d'information, de conseil et d'accompagnement, y compris pour des signalements, dénonciations et dépôts de plaintes, et ce depuis 2012. Afin que cette prestation soit le plus accessible possible, le BCI a donné un mandat, dès 2014, au Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) pour la prise en charge des incidents se déroulant sur le territoire lausannois. Les deux consultations ont connu une augmentation exponentielle des cas annoncés, respectivement 90 pour le BCI et 56 pour le BLI en 2024. Dès janvier 2025, le BCI a mandaté le Centre social protestant (CSP) pour ouvrir une consultation régionale à Yverdon-les-Bains qui a déjà accueilli à ce jour plus d'une vingtaine de situations. L'objectif est de garantir aux personnes concernées, ainsi qu'aux témoins d'actes à caractère raciste et antisémite, un service de consultation pérenne et professionnel.

Ces trois consultations régulièrement citées comme des modèles au niveau national, contribuent au travail de monitoring des cas signalés, lesquels sont recensés dans le rapport rédigé par le réseau des centres de conseil aux victimes du racisme et d'antisémitisme¹. Cela permet de mieux cerner la situation dans le canton et d'y apporter des réponses concrètes.

Enfin, sur sa page Internet dédiée à l'organisation de manifestations², l'Etat de Vaud fournit toutes les informations utiles, dont celles précisément sur les aspects de sécurité.

Cela étant, le Conseil d'Etat n'est pas une autorité de poursuite pénale. Il ne lui revient donc pas de juger du caractère répréhensible de cet incident qui a provoqué le dépôt de la présente interpellation.

En revanche, il met tout en œuvre pour assurer à l'ensemble de sa population sans distinction, des mesures assurant la compréhension et la tolérance entre tous les membres de la société et pour soutenir les victimes de discriminations et d'actes racistes, antisémites et xénophobes, tel que le prévoit la Loi vaudoise sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme.

2. *Comment le Conseil d'Etat prévoit-il de promouvoir un dialogue qui respecte toutes les communautés dans le cadre des luttes pour les droits des femmes et des droits humains en général ?*

Le BCI déploie plusieurs actions visant à favoriser le vivre-ensemble et contribuer au dialogue interreligieux. Le BCI, collabore activement avec les associations et les communes, par le biais de financement de projets. Des activités visant à promouvoir le dialogue interculturel et la participation active de la population étrangère, à prévenir le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie sont soutenues. En 2024, 24 projets ont ainsi été subventionnés. Différents projets de sensibilisation sont notamment menés dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme. Les communes, associations et structures ordinaires qui mettent en place des activités sont également soutenues financièrement. Il a par ailleurs mis un accent particulièrement fort dans son PIC 2023-2027 sur les femmes migrantes en termes d'insertion professionnelle et en tant public potentiellement vulnérable.

Dans cette même continuité, et dans le but d'informer et de sensibiliser non seulement la population, mais également le personnel des administrations cantonales et communales, le BCI développe et promeut des modules de formation visant à valoriser les compétences transculturelles. Ces formations sont destinées aussi bien à la population qu'aux professionnels.

Divers plans d'actions visant à combattre le racisme et l'antisémitisme, y compris le racisme systémique, sont actuellement en développement. Ils comportent des axes communs qui sont la sensibilisation, la formation des professionnels et le soutien de projets sur le terrain. Le plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme au sein de la police est mis en œuvre depuis 2021 et rassemble la police cantonale, le BCI et certaines polices municipales pour des actions concrètes et des réflexions permanentes.

Un plan d'action est en cours de réalisation au sein du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) sur la prévention du racisme et de l'antisémitisme à l'école impliquant divers acteurs cantonaux. Il se déclinera sur plusieurs plans, notamment via de la sensibilisation auprès des professionnels et professionnelles de l'école et des élèves, de la formation et des actions seront mises en œuvre au travers de projets dans les établissements scolaires.

Des contacts et des actions ponctuelles ont débuté avec le secteur de la santé. De ces plans a découlé une plateforme d'échange avec la police cantonale et les communautés étrangères, afin de favoriser le dialogue avec la population.

Durant la période 2024-2027, le BCI continuera, via la mise en œuvre du PIC 3 à développer et consolider une politique d'intégration et de prévention du racisme et de l'antisémitisme qui réponde aux besoins de la population mais l'objectif reste, grâce au travail de mise en réseau des acteurs communaux, associatifs et institutionnels, du soutien de leur travail, du renforcement de leurs compétences, d'asseoir une politique publique de l'intégration vaudoise au sein de laquelle la prévention et la lutte contre le racisme occupe une place centrale.

¹ <https://www.network-racism.ch/fr/rassismusberichte/rassismusvorfaelle-in-der-beratungspraxis-2023>

² <https://www.vd.ch/economie/organiser-une-manifestation>

A cela s'ajoute que le Bureau d'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) s'emploie à réduire toute forme de discrimination de genre, directe ou indirecte. La mission du BEFH répond ainsi au principe d'égalité prévu par les Constitutions fédérale et vaudoise prônant également les valeurs du vivre-ensemble. Étant toutefois précisé que le cortège du 8 mars 2025 est une initiative privée à laquelle le BEFH n'est pas associé.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 27 août 2025.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

M. Staffoni